

NOS CONGES QUAND ON VEUT !

Congés 2002 : le test.

Dans sa note « congés principaux 2002 », la direction de l'établissement donne le ton :

- préconisation forte pour le mois d'Août (période dite blanche pour les initiés des planning qui sont rouges en permanence).
- Les 3 semaines minimums ont disparu. La période de prise est déterminée entre le 14 Juillet et le 15 septembre, sauf impératifs de projets en cours où la période légale va de Juin à Septembre.
- Des dérogations pour motifs personnels seront examinées et accordées à titre exceptionnel par la hiérarchie : « à la loupe et assurément avec parcimonie et à la tête du client »
- 5ème semaine : à disposer sous réserve des préconisations de l'établissement.
(Probablement les 23 et 24 /12 et les 30 et 31/12)

Les objectifs sont clairs.

Les responsables de l'établissement nous ont réaffirmé le fait qu'il nous faut programmer nos 8 semaines (dont une semaine d'ancienneté) de congé sur l'année.

- Les 4 semaines sont déjà imposées
- 4 jours/5 de la 5ème sont probables en fin d'année,
- les 5 jours de capital temps collectifs sont affichées,

Reste à notre éventuelle convenance, 1 journée de la 5ème semaine, 5 jours de capital temps individuels et les jours d'ancienneté.

Certains chefs d'UET nous demandent d'accoler des jours de RTT individuels aux 4 semaines de congés principaux, d'autres, de vider notre capital.

C'est la remise en cause de l'accord sur le capital temps individuel signé par la direction et certaines organisations syndicales. A suivre

Que reste-t-il du libre choix ?

- nos conjoints travaillant dans d'autres entreprises qui ne pourront pas faire coïncider leur date avec les nôtres,
- le problème de la garde des enfants dont les parents sont séparés ou divorcés
- Le prix des locations et pensions qui est plus important en Août que les autres mois,
- Les mesures gouvernementales d'étalement des vacances et les conseils de « Bison Futé »,

Tout cela, malgré les discours officiels, la direction n'en a rien à faire. (pourquoi avoir fait une exposition sur la sécurité routière en 2001 dans la Ruche ?)

A l'écoute de différents secteurs du TCR, si la musique est la même sur le fond, dans la réalité l'interprétation est différente pour coller aux projets, aux plannings, aux périodes rouges, bleues ou blanches et peut-être aussi à la tête du client.

A ce sujet, Jeudi dernier, le CRP a été en délégation à la direction.

On peut commencer à mesurer les conséquences de l'application de l'accord dit « des 35 heures » chez Renault.

C'est l'une des nombreuses contreparties que doivent subir les salariés. On est loin du « gagnant-gagnant ». Il n'y aura que le rapport de force, une fois de plus qui pourra inverser la vapeur.

C'est tous ensemble avec les organisations syndicales que les salariés pourront imposer leurs choix.